



ObsCi
Observatoire
des Criminalités
Internationales

CRIME ET BLANCHIMENT : UN ENJEU STRATÉGIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Entretien réalisé par Michel Gandilhon, membre du conseil d'orientation scientifique de l'Observatoire des criminalités internationales (ObsCi). avec
Julien Briot-Hadar / Spécialiste de la compliance, auteur de
Lutter contre la fraude fiscale en entreprise (Éditions Vuibert, 2025)

Mars 2026



ENTRETIEN AVEC



Julien Briot-Hadar / Spécialiste de la compliance,
auteur de *Lutter contre la fraude fiscale en entreprise*
(Éditions Vuibert, 2025)



Spécialiste de la compliance, Julien Briot-Hadar accompagne entreprises et gouvernements sur les enjeux stratégiques de bonne gouvernance en France, en Afrique de l'Ouest et centrale ainsi qu'au Maghreb, à travers des missions de conseil, de formation et d'audit. Conférencier et intervenant dans l'enseignement supérieur, notamment à l'ESSEC, il dirige également la chronique « Compliance » de la Revue de l'Union européenne (Dalloz), alliant expertise pratique et reconnaissance académique.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) a pour objectif d'étudier et d'analyser en toute indépendance les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international. Ses axes d'intervention se concentrent en particulier sur les trafics illicites, la criminalité financière et la corruption, la délinquance, la criminalité environnementale et sanitaire, ainsi que la cybercriminalité.

En mobilisant à la fois des chercheurs et des praticiens de différents pays, l'ObsCI produit des analyses indépendantes qui intègrent leurs incidences économiques, politiques, diplomatiques, sociales, territoriales, étatiques et in fine militaires, dont les interrelations constituent précisément sa géopolitique. Il a pour objectif d'alimenter les débats publics de manière constructive, ainsi que d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises sur ces sujets.

Il est dirigé par **Gaëtan Gorce**, chercheur associé à l'IRIS, membre honoraire du Parlement, et **David Weinberger**, chercheur associé à l'IRIS, sociologue.



@ObsCrim

En l'espace d'une quarantaine d'années, l'économie mondiale a été le théâtre d'un certain nombre de bouleversements liés à l'explosion des flux financiers internationaux accompagnant la croissance du commerce international de marchandises et celle des investissements directs à l'étranger. Une réalité qui s'est inscrite dans un contexte de déréglementation des mouvements de capitaux favorisée par la vague néolibérale partie du Chili en 1974 et relayée à la fin des années 1970 et au début des années 1980 par l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux États-Unis. Par la suite, l'intégration progressive de la Chine dans l'économie mondiale et l'effondrement de l'URSS et de ses satellites n'ont fait qu'accélérer un mouvement qui a largement reconfiguré la physionomie des relations économiques et bouleversé l'ordre mis en place à la sortie de la Seconde Guerre mondiale notamment par les accords de Bretton Woods. La promotion du libre-échange et de la libre circulation des capitaux par les grandes institutions internationales comme le Fonds monétaire internationale (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont contribué à cette grande transformation, laquelle est peut-être en train de marquer le pas, du fait des crises d'ordre économiques, politiques et géopolitiques, récurrentes — subprimes, Covid-19, conflit ukrainien — que connaît la planète depuis une vingtaine d'années¹. Quoi qu'il en soit, les flux financiers qui irriguent les activités économiques restent impressionnants et s'élèvent chaque année à des milliers de milliards de dollars. Dans ces flux faramineux, une part non négligeable est liée à des activités criminelles, qui, elles aussi, se sont épanouies grâce au contexte favorable ouvert par le grand décloisonnement du monde. Dans son ouvrage, Julien Briot-Hadar rappelle notamment que 3 % des flux financiers internationaux relèvent du monde de l'illicite. Si 62 à 67 % d'entre eux sont liés à la fraude fiscale, 30 à 35 % seraient liés au blanchiment d'argent dans un contexte où les montages mis en place par les criminels sont de plus en plus sophistiqués et difficiles à détecter. Aujourd'hui, selon l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le chiffre d'affaires engendré par les diverses activités liées au crime organisé — trafic de migrants, d'armes, de drogues, contrefaçons de médicaments — s'élève à plusieurs centaines de milliards de dollars par an. En France, un rapport récent² sur l'économie du trafic de drogues illégales faisait état de l'explosion du chiffre d'affaires de cette économie. Entre 2010 et 2023, celui-ci aurait triplé pour atteindre les 7 milliards d'euros. Des montants considérables qu'il faut blanchir et qui contribuent à l'irrigation de certains secteurs de l'économie nationale et au développement de la corruption de toutes les strates de la société.

¹ Jacques Sapir, *La Démondialisation*, Seuil, 2021.

² Christian Ben Lakhdar, Sophie Massin, « Taille des marchés des drogues illicites (2010-2023) », OFDT, 2015.

IRIS : Depuis des décennies maintenant, on assiste à l'échelle de la planète à une montée inexorable de trafics illégaux engendrant des centaines de milliards d'euros chaque année. Le blanchiment est dès lors un enjeu capital pour les organisations criminelles. Vous évoquez dans votre livre sur la fraude fiscale la sophistication des procédés, en est-il allé de même pour le crime organisé. On évoque beaucoup les cryptomonnaies voire l'intelligence artificielle. Qu'en est-il vraiment ?

BRIOT-HADAR JULIEN : Le blanchiment d'argent, autrefois artisanal et centré sur la dissimulation physique de liquidités, s'est professionnalisé et souvent externalisé, adoptant un fonctionnement quasi industriel. Cette évolution reflète celle observée en matière de fraude fiscale internationale : multiplication des sociétés-écrans, interposition de trusts, recours à des juridictions à faible transparence, et utilisation de fondations ou d'entités fictives. La distinction fondamentale réside dans la temporalité : la fraude fiscale s'inscrit dans la durée, tandis que le blanchiment privilégie la rapidité, la dispersion et la réversibilité des opérations.

Les cryptomonnaies sont souvent évoquées comme des instruments révolutionnaires pour le blanchiment des capitaux, mais leur rôle effectif doit être relativisé. Selon Chainalysis et TRM Labs³, les flux illicites via les principaux échanges centralisés ne représentent que quelques milliards de dollars par an, une fraction marginale des volumes mondiaux. Les blockchains⁴ publiques, telles que Bitcoin ou Ethereum, offrent une transparence technique totale : chaque transaction y est enregistrée, horodatée et accessible à tous. Néanmoins, toute adresse publique reste pseudonyme et n'est contrôlée que par la clé privée détenue exclusivement par son propriétaire. Les réseaux criminels exploitent cette pseudonymie en multipliant les adresses, en fragmentant les montants et en recourant à des services de *mixing* ou de *swaps* décentralisés pour brouiller les traces. L'exemple de Tornado Cash, utilisé par le groupe Lazarus pour blanchir plus de six cents millions de dollars volés lors du piratage du jeu Axie Infinity, illustre ce mécanisme : la traçabilité technique existe, mais sa conversion en attribution juridique reste quasi impossible sans la coopération des intermédiaires. En pratique, la majorité des flux illicites ne transitent pas par la blockchain, mais par les circuits financiers traditionnels ou des guichets crypto-to-cash situés dans des juridictions opaques, et la possibilité de relier une adresse à une identité dépendent entièrement de la diligence et de

³ Chainalysis et TRM Labs sont des entreprises spécialisées dans l'analyse de la blockchain et la traçabilité des transactions en crypto-monnaies, fournissant des outils de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et le financement du terrorisme.

⁴ La blockchain désigne une technologie de stockage et de transmission d'informations à la fois transparente et sécurisée, fonctionnant sans autorité centrale. Il s'agit d'une base de données distribuée qui enregistre de manière chronologique l'ensemble des transactions effectuées depuis sa création, et qui est partagée entre les utilisateurs, leur permettant de vérifier de manière autonome la validité des informations.

la volonté des intermédiaires, souvent guidés par des logiques économiques prévalant sur la conformité.

L'intelligence artificielle joue un rôle ambivalent, tant en termes de compliance fiscale que de blanchiment. Du côté des administrations, elle améliore l'analyse de données et le contrôle automatique des informations fiscales. Du côté des acteurs illicites, elle intervient à différentes étapes : dans la fraude fiscale, elle facilite la production de documents fictifs et la construction de schémas déclaratifs artificiels ; dans le blanchiment de la fraude fiscale, elle permet la création d'identités synthétiques, la gestion de réseaux de mules financières et le « schtroumpfage »⁵. Ces outils ne remplacent pas les techniques classiques, mais les amplifient et réduisent le risque de détection, conférant une efficacité opérationnelle inédite aux acteurs illicites.

Et pourtant tout cela semble cohabiter avec un certain archaïsme. La technique dite de l'*hawala* continuerait de jouer un rôle important. Pourriez-vous expliquer aux lecteurs en quoi consiste cette technique ?

L'*hawala*, terme arabe signifiant littéralement « changement » ou « transformation », désigne un mécanisme ancien de transfert de valeur fondé sur la confiance et la compensation plutôt que sur la circulation physique de fonds. Ce système est également connu sous d'autres appellations selon les aires culturelles et commerciales : *hundi* dans le sous-continent indien, terme renvoyant à une logique de recouvrement ou de créance ; *chop shop banking* ou *fei qian* (« argent volant ») en Chine, expression apparue dès la dynastie Tang ; ou encore *poey kuan* en Thaïlande. Cette pluralité terminologique illustre moins une diversité de mécanismes qu'une remarquable continuité historique de pratiques de transfert informel de valeur, adaptées aux contraintes économiques locales et aux insuffisances des systèmes financiers formels.

Sur le plan institutionnel et normatif, le Groupe d'Action Financière (GAFI) qualifie ces dispositifs de « systèmes informels de transfert de capitaux ou de valeurs » (Informal Value Transfer Systems - IVTS), ou encore de « systèmes de transfert d'argent alternatifs ». Selon la définition retenue par le GAFI, l'*hawala* consiste en un arrangement par lequel des fonds sont reçus dans un lieu donné afin que leur équivalent soit versé à un tiers dans un autre lieu, indépendamment du fait que le transfert s'opère ou non sous la même forme monétaire. La

⁵ Le schtroumpfage (ou smurfing) est une technique de blanchiment d'argent consistant à fractionner le versement d'une somme importante en multiples petits dépôts effectués sur une courte période, afin de dissimuler l'origine des fonds.

Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) retiennent une terminologie proche en évoquant des « systèmes de transfert de fonds informels », tandis que le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), cellule de renseignement financier américaine, parle de « systèmes informels de transfert de valeurs », insistant sur la dissociation entre flux financiers apparents et flux de valeur réels.

D'un point de vue pratique, l'*hawala* permet à un individu souhaitant transférer des fonds à l'étranger de le faire via un réseau interpersonnel fondé sur la confiance. À la tête de chaque réseau se trouve un *saraf*, intermédiaire comparable à un banquier occulte, qui centralise les fonds et organise leur compensation avec des correspondants étrangers. Les transferts physiques d'argent peuvent être très limités puisque les sommes dues entre *sarafs* sont souvent compensées périodiquement de manière similaire aux chambres de compensation interbancaires. Cette architecture permet de réaliser des milliers de transferts, parfois pour des montants cumulés dépassant le milliard d'euros par an, tout en restant largement invisibles aux autorités financières.

En France, l'exercice de cette activité sans agrément constitue le délit d'exercice illégal de la profession de banquier. La licéité de l'*hawala* dépend donc du cadre juridique national et de l'éventuelle soumission à des obligations déclaratives ou d'agrément. Sa structure, fondée sur l'anonymat relatif, l'absence de justification formelle de l'origine des fonds et la compensation extracomptable entre intermédiaires, le rend particulièrement attractif pour des opérations de blanchiment de capitaux, qu'il s'agisse de fraude fiscale, de contournement des contrôles de capitaux ou de capitaux d'origine criminelle. La difficulté de retracer les flux rend les méthodes de type « follow the money » souvent inefficaces et impose un haut niveau d'expertise aux autorités de contrôle.

L'hybridation entre économie formelle et informelle confère à ce système une résilience exceptionnelle. Son usage peut être complémentaire aux mécanismes de blanchiment international. Un *saraf* en situation de dette non compensée peut recourir à des sociétés d'import-export pour transformer des flux commerciaux en valeur ou bancariser indirectement des capitaux d'origine illicite dans des pays où le contrôle réglementaire est limité. Derrière son apparent archaïsme, l'*hawala* illustre une sophistication financière ancienne et un subtil entrelacement de réseaux sociaux et de mécanismes de compensation. Il demeure un instrument central dans le transfert international de fonds et un objet majeur de vigilance pour les régulateurs et les enquêteurs internationaux.

Le rôle considérable des organisations criminelles chinoises en France dans le blanchiment d'argent vient d'être mis en avant par le Service d'information, de renseignement et

d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO). N'est-ce pas une illustration d'une synthèse entre archaïsme et modernité ?

L'analyse du rôle prépondérant des organisations criminelles chinoises en France, récemment mise en lumière par la note conjointe du renseignement douanier (DNRED) et du Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO), illustre de manière exemplaire la convergence entre archaïsme et modernité dans les mécanismes contemporains de blanchiment. Ces réseaux ne se limitent pas à l'usage de techniques financières sophistiquées : leur efficacité repose sur une combinaison subtile de structures de gouvernance traditionnelles et de dispositifs financiers avancés.

L'archaïsme se manifeste dans l'organisation interne des réseaux : la régulation des flux repose sur des chaînes de confiance interpersonnelle, profondément ancrées dans les logiques familiales et diasporiques. Ce capital social dense, articulé autour de la loyauté, de hiérarchies informelles et de mécanismes coutumiers de régulation des conflits, permet de sécuriser les communications, de réduire les coûts de transaction et de limiter les risques d'infiltration. Cette architecture, comparable aux systèmes historiques de l'*hawala*, constitue un rempart contre la transparence imposée par les institutions financières formelles et assure la résilience du réseau.

La modernité se traduit par la sophistication des instruments et l'ingénierie des flux : les réseaux chinois fonctionnent comme de véritables chambres de compensation transnationales. L'argent liquide collecté en France est converti et réinjecté dans l'économie légale via commerces, bars-PMU, plateformes de gros ou sociétés de services fictives, tandis que des flux équivalents sont crédités en Asie par des circuits internes au réseau. L'utilisation d'instruments hybrides, transferts compensatoires, montages commerciaux internationaux, réseaux informels de paiement, parfois assistés de cryptomonnaies ou de systèmes électroniques, traduit une connaissance fine des vulnérabilités du système financier légal. Les centres grossistes d'Aubervilliers, Tremblay-en-France ou Marseille, véritables hubs de blanchiment, illustrent cette capacité à orchestrer des flux colossaux tout en minimisant la visibilité.

Cette articulation entre archaïsme et modernité constitue un modèle opérationnel de professionnalisation du blanchiment : la confiance ancestrale structure les réseaux et sécurise les flux, tandis que les instruments contemporains permettent leur optimisation et leur diversification. La diaspora joue un rôle stratégique en fédérant des plateformes transnationales et en intégrant des capitaux illicites dans l'économie globale avec un minimum d'exposition juridique. Les groupes chinois apparaissent ainsi comme les « banquiers » des

autres mafias, offrant des services de compensation ou de réinjection de fonds pour des acteurs aussi divers que les cartels sud-américains, les groupes turcs, le banditisme corse ou les trafiquants marocains, ce qui démontre la portée globale de leur savoir-faire.

Pour les pouvoirs publics, l'enjeu n'est donc plus seulement la détection des flux financiers, mais l'identification de ces fonctions de compensation criminelle qui structurent les chaînes de valeur du blanchiment. Cela suppose des dispositifs d'enquête orientés vers les plateformes logistiques et commerciales servant de chambres de compensation.

Les réseaux chinois incarnent une synthèse structurelle et fonctionnelle : le substrat archaïque garantit continuité et résilience, tandis que l'architecture moderne assure l'efficacité, la sécurisation et la diversification des flux. La compréhension de ce modèle est essentielle pour appréhender la criminalité financière contemporaine : la performance des réseaux ne se mesure pas seulement à la sophistication technique des instruments, mais à la capacité de conjuguer savoir-faire ancien et dispositifs modernes dans une logique d'adaptation constante aux mécanismes de contrôle et de compliance internationale.

On évoque souvent le rôle des paradis fiscaux dans le blanchiment de l'argent, mais beaucoup moins l'hybridation entre l'argent du crime et les tissus économiques locaux. Quels sont les secteurs les plus concernés en France ?

L'hybridation entre capitaux d'origine criminelle et économie légale ne peut être pleinement appréhendée qu'à la lumière des enseignements de l'Analyse nationale des risques publiée (ANR) par le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB). Ce rapport souligne que le blanchiment en France ne relève pas principalement de l'exportation des flux vers des paradis fiscaux, mais constitue un processus d'insertion progressive dans des segments spécifiques de l'économie nationale, choisis pour leur capacité à absorber des capitaux hétérogènes et à leur conférer une apparence de licéité.

L'analyse des secteurs les plus exposés doit privilégier leur rôle dans le cycle du blanchiment de capitaux plutôt qu'une simple description sectorielle. Les instruments de monnaie électronique, les services de transmission de fonds et l'écosystème des actifs numériques occupent une position centrale en raison de leur intensité transactionnelle et de leur aptitude à fragmenter les flux. Ils permettent de dissocier l'origine économique des fonds de leur destination apparente et facilitent une circulation rapide entre sphères illicites et licites. Ces

instruments ne sont pas de simples vecteurs techniques : ils fonctionnent comme de véritables opérateurs de transformation juridique et économique du capital criminel.

Les secteurs de stabilisation patrimoniale et d'intermédiation financière, parmi lesquels l'immobilier occupe une place prépondérante, offrent des mécanismes efficaces pour convertir un capital illicite en actif productif générateur de revenus réguliers. Le recours à des structures sociétaires interposées, à des prête-noms ou à des montages financiers particulièrement complexes permet de dissocier la propriété juridique de la maîtrise économique de l'actif et confère à l'opération une apparence de normalité. Les plateformes de financement participatif et certains acteurs de paiement s'inscrivent dans une logique comparable, en fournissant des cadres juridiques souples propices à la régularisation apparente des capitaux.

L'hybridation la plus visible avec le tissu économique local se manifeste dans les secteurs caractérisés par une forte circulation d'espèces, une intensité de main-d'œuvre élevée et une fragmentation juridique. La restauration, le commerce de détail, certaines activités du bâtiment, du transport et de la logistique offrent des conditions favorables à l'injection progressive de liquidités et à leur justification comptable par l'activité réelle. L'entreprise devient alors l'instrument même de la transformation du capital, traduisant le passage d'un blanchiment patrimonial à un blanchiment entrepreneurial.

La distinction entre fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale conserve une portée structurante. La fraude fiscale, en tant qu'infraction d'origine, résulte de la soustraction à l'impôt lors de la formation ou de la déclaration de la richesse. Le blanchiment de fraude fiscale, infraction de conséquence, intervient ultérieurement pour dissimuler l'origine des sommes éludées ou organiser leur réintégration dans le circuit économique. Si les techniques mobilisées (sociétés-écrans, trusts, flux commerciaux fictifs) peuvent être identiques, leur fonction juridique diffère profondément. La convergence empirique des instruments révèle l'existence d'un écosystème financier et économique où la nature juridique des capitaux varie au gré des opérations, sans confondre les qualifications.

L'apport majeur de l'ANR réside dans la mise en évidence d'une convergence des menaces pesant sur le système français (fraude fiscale, escroqueries, trafics) vers des vecteurs économiques et financiers communs. Le blanchiment ne se présente plus comme une phase terminale et isolée de l'activité criminelle : il constitue désormais un mécanisme d'hybridation permanente entre sphères licites et illicites. La compliance doit être conçue dans cette perspective systémique, non comme une juxtaposition d'obligations sectorielles, mais comme

un dispositif permettant de maintenir la lisibilité des qualifications juridiques tout en appréhendant la continuité économique des flux.

Les pouvoirs publics en France ont-ils pris la mesure des problématiques graves posées par le blanchiment d'argent ? Pour vous, les mesures annoncées dans la cadre de la loi sur le narcotrafic sont-elles suffisantes ? Que préconiseriez-vous ?

Les autorités françaises ont incontestablement engagé un mouvement de renforcement de leur dispositif de lutte contre le blanchiment et le narcotrafic. La loi adoptée en 2025 constitue, de ce point de vue, une inflexion significative. La création, en janvier 2026, du Parquet national anticriminalité organisée (Pnaco) traduit une volonté de traiter de manière centralisée les dossiers les plus complexes et d'améliorer la coordination entre services d'enquête et autorités de poursuite. Le renforcement des obligations de vigilance imposées à certains secteurs particulièrement exposés, notamment l'immobilier, le commerce de biens de valeur ou la location de véhicules de prestige, ainsi que l'extension des pouvoirs d'enquête et la priorité donnée à la confiscation des avoirs criminels témoignent d'une approche plus offensive. L'élargissement du recours au statut de collaborateur de justice et la création de structures pénitentiaires adaptées aux acteurs majeurs du narcotrafic participent également de cette évolution.

Pour autant, ces avancées ne sauraient être regardées comme suffisantes en elles-mêmes. Leur efficacité dépendra avant tout de leur mise en œuvre opérationnelle et de la capacité des institutions à dépasser une logique encore trop cloisonnée. Le blanchiment constitue une infrastructure économique au service des organisations criminelles ; il ne peut donc être combattu efficacement que par une intégration étroite des approches judiciaire, fiscale et en matière de renseignement financier. L'enjeu n'est plus seulement l'accroissement des moyens, mais le développement d'une véritable capacité d'analyse stratégique permettant d'anticiper les mutations rapides de ces économies illicites caractérisées par leur forte mobilité internationale et leur plasticité organisationnelle.

Dans mes travaux, je défends l'idée que toute politique publique efficace suppose une compréhension systémique des circuits de fraude fiscale et de blanchiment, lesquels reposent sur l'usage combiné de structures juridiques interposées, de véhicules financiers opaques et de montages transfrontaliers sophistiqués. Cela implique un approfondissement des échanges d'informations à l'échelle internationale, une montée en puissance du renseignement financier stratégique et le passage d'une logique essentiellement déclarative à une exploitation avancée des données. L'action publique doit prioritairement cibler les

écosystèmes économiques dans lesquels s'opère l'hybridation des capitaux licites et illicites, c'est-à-dire les points de transformation des flux plutôt que leurs seules manifestations visibles.

Enfin, la montée en puissance de l'intelligence artificielle constitue à mes yeux un facteur de rupture. Elle offre aux autorités des capacités inédites de détection des schémas complexes, d'analyse prédictive et de traitement massif de données hétérogènes, mais elle fournit simultanément aux organisations criminelles des outils d'automatisation, de fragmentation des flux et de sophistication des techniques de dissimulation. L'enjeu pour les pouvoirs publics n'est donc pas uniquement technologique ; il est stratégique et organisationnel. Il suppose d'intégrer pleinement l'IA dans les architectures de renseignement financier tout en développant des cadres de gouvernance et de coopération adaptés à cette nouvelle phase de la criminalité économique.

L'expertise stratégique en toute indépendance



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.